

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Jeudi 11 AVRIL 2019 à 21 Heures.**

L'an deux mille dix neuf, le jeudi 11 avril à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'AIGNAN.

**Etaient présents** : MM LAGARDE AURENSAN LABADIE GARCIA BARNADAS NAVARRE GARCIA CHANUT LETELLIER PAYROS DARBAS.

**Etaient absents et excusés** : M. GARROS ayant donné procuration à Mme SARNIGUET – Mme SARNIGUET – Mme PESQUIDOUX.

**Etait absent** : M. DUBOURDIEU

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2019 qui n'appelle aucune observation.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Vote budgets primitifs 2019 commune et service assainissement**
  - ✓ **Approbation compte administratif 2018**
    - **vote budget primitif 2019 lotissement**
  - ✓ **Vote des taux d'imposition des impôts directs**
    - ✓ **Jury d'assises**
    - ✓ **Demande de location logement place**
      - ✓ **Communes forestières**
      - ✓ **Dossier sécheresse**

*Monsieur Patrick LETELLIER est nommé secrétaire de séance.*

<b>Vote des taux d'imposition des impôts directs</b> <b>Vote budgets primitifs 2019 commune et service assainissement</b>
--

Monsieur le Maire donne la parole à M. Patrick NAVARRE, président de la commission des Finances. Ce dernier propose de statuer d'abord sur les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 et de reconduire ceux appliqués en 2018 sans changement, soit :

Taxe d'habitation .....	<b>16.84</b> %
Taxe foncière sur le bâti .....	<b>27.74</b> %
Taxe foncière sur le non bâti .....	<b>116.84</b> %

Le conseil municipal approuve ces taux à l'unanimité.

Monsieur Navarre donne ensuite lecture des chiffres des budgets :

**COMMUNE**

- 1) **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses à **1 103 284.35 €**

## RECETTES

70 – Produits des services, domaine .....	40 381.00 €
73 – Impôts et taxes .....	532 474.44 €
74 – Dotations, subventions et participations .....	239 822.00 €
75 - Autres produits de gestion courante .....	115 900,00 €
76 – Produits financiers .....	25,00 €
77 – Produits exceptionnels .....	1 050,00 €
013 – Atténuations de charges .....	16 500.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté .....	152 896.91 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections.....	4 235.00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 103 284.35 €</b>

## DEPENSES

011 – Charges à caractère général .....	260 932.24 €
012 –Charges de personnel .....	338 700.00 €
65 – Autres charges de gestion .....	111 550.40 €
66 – Charges financières.....	14 368.98 €
67 – Charges exceptionnelles .....	500,00 €
023 – Virement à la section d'investissement .....	342 015.04 €
042 – Opérations d'ordre de transfert .....	35 217.69 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 103 284.35 €</b>

**Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à **844 113.50 €**

## RECETTES

10 – FCTVA .....	12 480.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus.....	2 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé .....	134 096.98 €
Total recettes opérations .....	134 694.15 €
Total recettes d'ordre .....	35 217.69 €
021 – Virement de la section de fonctionnement .....	342 015.04 €
041 – Opération patrimoniale – Etude accessibilité .....	669.60 €
Restes à réaliser .....	82 940.04 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>744 113.50 €</b>

## DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts.....	159 145.74 €
(dont 71 000 court terme – attente versement subvention)	
165 – Dépôts et cautionnements reçus.....	2 000,00 €
23 – Opérations d'équipement.....	300 966.14 €
204 – Subvention au lotissement .....	60 060.00 €
040 – Dépenses d'ordre .....	4 235.00 €
001 - Déficit d'investissement reporté.....	115 799.40 €
041 – Opération patrimoniale – Etude accessibilité .....	669.60 €
Restes à réaliser .....	101 237.62 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>744 113.50 €</b>

Monsieur le Maire propose d'ajouter une opération pour la rue Saint Saturnin dont la chaussée doit être réhabilitée par la CCAA et les différents réseaux par la commune. Pour ce dossier une contribution par fonds de concours doit être inscrite au budget. Actuellement les montants de dépenses et subventions ne sont pas connus et il suggère d'inscrire en dépenses la somme de 100 000 € et en recettes un emprunt du même montant.

Ces chiffres ajoutés, l'équilibre en investissement serait de 844 113.50 €.

Avis favorable de l'assemblée.

Monsieur Navarre présente ensuite le budget primitif du Service d'Assainissement :

### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à **102 957.74 €**

#### RECETTES

70 – Ventes de produits finis .....	76 100,00 €
74 – Subventions d'exploitation .....	4 500.00 €
77 – Produits exceptionnels .....	200,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert .....	7 972.57 €
002 – Résultat reporté .....	14 185.17 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>102 957.74 €</b>

#### DEPENSES

011 – Charges à caractère général .....	20 867.14 €
012 – Charges de personnel .....	24 000.00 €
014 – Atténuations de produits .....	11 870.00 €
65 – Autres charges de gestion .....	800,00 €
66 – Charges financières .....	3 854.29 €
67 – Charges exceptionnelles .....	300.00 €
042 – Opération d'ordre de transfert .....	33 002.11 €
023 – Virement à la section d'investissement .....	8 264.20 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>102 957.74 €</b>

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **107 704.30 €**

#### RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté .....	17 111.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement .....	8 264.20 €
10 – Opération diagnostics réseaux .....	18 029.00 €
20 – Opération séparation des réseaux .....	31 297.99 €
040 – Opération d'ordre de transfert .....	33 002.11 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>107 704.30 €</b>

#### DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts .....	12 832.73 €
10 – Opération diagnostics réseaux .....	43 269.00 €
reste à réaliser .....	3 630.00 €
20 – Opération séparation des réseaux .....	40 000.00 €
040 – Opération d'ordre de transfert .....	7 972.57 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>107 704.30 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le budget primitif 2019 du service assainissement.

## LOTISSEMENT D'HABITATIONS

### Compte administratif

◇ Section de fonctionnement déficitaire de 43 706.02 €

#### RECETTES

002 – Résultat fonctionnement reporté.....	614.04 €
70 – Vente terrains aménagés ---- .....	131 000.00 €
774 – Produits exceptionnels .....	53 872.55 €
042 – Variation terrains aménagés – intégration stock final .....	412 568.90 €
758 - Autres produits de gestion courante .....	0.25 €
043 – Transfert charges – intérêts emprunts.....	16 449.02 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>614 504.76 €</b>

#### DEPENSES

011 – achat et variation des stocks .....	330 492.50 €
66 – Charges financières.....	16 749.02 €
043 – Opérations patrimoniales .....	16 449.02 €
042 – Opération ordre de transfert entre section.....	294 520.24 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>658 210.78 €</b>

◇ Section d'investissement déséquilibrée en recettes à **649 367.23 €** et en dépenses à **444 153.53 €** soit un excédent de **205 213.70 €**

#### RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté .....	150 846.99 €
16 – Emprunts.....	204 000.00 €
Recettes d'ordre .....	294 520.24 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>649 367 .23 €</b>

#### DEPENSES

16 – Emprunts.....	31 584.63 €
Dépenses d'ordre .....	412 568.90 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>444 153.53 €</b>

Monsieur le Maire donne quelques explications sur les écritures de fonctionnement, la vente des lots et le remboursement au fur et à mesure au profit du mandataire judiciaire. Un solde de 16 130 € 72 reste à lui payer ; deux lots sont à vendre dont un pour lequel un sous-seing a déjà été signé.

Il évoque ses entretiens et sa réunion avec M. Kahn en fin d'année 2018 pour formaliser la clôture du budget annexe qui devrait intervenir dans l'éventualité de la vente du dernier lot.

Après plusieurs échanges avec les services de la DGFIP du Gers, une réunion s'est tenue le 3 avril à la Sous-Préfecture du Gers à Mirande en présence de Madame la Sous-Préfète du Gers. Le représentant de la DGFIP du Gers a confirmé aux élus présents l'obligation d'équilibrer le budget lotissement pour le clôturer. Si la vente du dernier lot devait intervenir, il serait obligatoire de réaliser un virement du budget principal de la commune vers le budget annexe du lotissement pour combler le déficit de ce dernier. Au cours de ce rendez-vous, la DGFIP s'est engagée à retravailler sur les éléments comptables (des pièces administratives et comptables du lotissement ont été transmises aux services de la DGFIP) pour « fiabiliser » le montant du déficit dont l'origine correspond en grande partie de la vente des terrains à prix réduit.

Monsieur le Maire propose de ne pas mettre en vente le dernier lot, de ne pas inscrire au budget de la commune une éventuelle somme au profit du budget du lotissement et d'attendre la réponse des différents services qui doivent travailler sur le sujet.

Il soumet alors au vote de l'assemblée le budget primitif de la commune qui est approuvé à l'unanimité.

Quant aux CA et BP du lotissement, le conseil municipal vote contre sauf Monsieur le Maire qui s'abstient.

### **Jury d'assises**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour 2020.

A partir de la liste électorale, trois électeurs sont tirés au sort, à savoir :

√ Chantal SARNIGUET

√ José DE MAGALHAES

√ Alain PONSOLA

### **Demande de location logement place**

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu une demande de Monsieur BELMEHEL Driss pour le logement libre, 7 place du Colonel Parisot. Ce logement peut être mis à disposition à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 moyennant un loyer mensuel de 353 € 02 + un mois de caution du même montant.

Avis favorable.

### **Communes forestières**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 11 décembre 2018 qui avait été sollicitée par la Fédération nationale des communes forestières au sujet de l'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place de la commune. Il ajoute que la Fédération réitère sa demande et souhaite qu'une nouvelle délibération soit prise dans les termes suivants :

- refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

- examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 ainsi que toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

### **Dossier sécheresse**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande d'un particulier au sujet d'une reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle pour la sécheresse de l'été 2018.

Il rappelle la demande de l'année 2016 qui n'avait pas été reconnue par l'état.

Il invite l'ensemble du conseil à communiquer à ce sujet et à inviter les administrés concernés par d'éventuels dégâts à se manifester auprès du secrétariat de mairie, dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 15 avril 2019 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 15 avril 2019

Le Maire,  
Philippe BARATAULT